

Négociations commerciales en bonne voie

"Les gens crient moins que d'habitude", constate André Bonnard, trésorier FNPL, à propos des négociations commerciales entre industriels et distributeurs le 23 février. Si le lait de consommation est plutôt en bonne place, notamment l'origine France, la poudre et le beurre "tangent" un peu.

"Pas question que les contrats soient marchands"

DEBAT//// La fin des quotas suscite des interrogations, sur les contrats, mais au-delà, sur l'organisation de la négociation et de la filière laitière en France. Echanges de vues lors des réunions entre syndicalistes.

La gestion des contrats contient des interrogations toujours pas levées. Si un agriculteur s'arrête avant la retraite, que revend-il ? Que transfère-t-il ? Un contrat-cadre doit formaliser les transferts. Le décret obligeant les transformateurs à l'appliquer n'est pas encore sorti. Des producteurs s'inquiètent : un cédant pourrait être bloqué pour transmettre son lait à un jeune. Thierry Roquefeuill retourne le problème : "La reprise se fait à condition que les acteurs du contrat soient d'accord : c'est-à-dire la laiterie ET le producteur. Comme en porc, ou en vache allaitante. En lait, on est tous formatés par le fonctionnement quota/administration. Là, on sort de ce schéma. La relation sera privatisée." Pour lui, "pas question que les contrats soient marchands. Demain, ce qui donnera la valeur à l'entreprise, ce sera l'outil, sa mise aux normes, etc., pas son contrat. Nous avons évité que les quotas ne deviennent marchands. Les pays du Nord de l'Europe en ont fait un boulet. Il n'est pas question qu'on se mette un boulet avec une contractualisation marchande".

"Tous ces contrats ne disent rien de comment va être traité l'inter-entreprises" se demande

par ailleurs Philippe Jehan, président de la FDSEA53. "Il faut qu'on garde une lecture de ce qui se fait. La Fédération départementale laitière 53 a été créée pour que tous les groupements discutent de leurs pratiques. Si on est tous autour de la table, on rend service à tout le monde."

Former les responsables

Philippe Jehan lance aussi un appel à ce que la FNPL ou les groupements puissent recruter des administratifs capables de suivre les marchés et de "mâcher le travail pour les responsables d'OP" qui participent aux négociations avec les entreprises, voire que "ce collaborateur soit présent pendant les discussions. Il est difficile pour un responsable

professionnel d'être aussi compétent qu'un directeur de laiterie qui a bac +10".

Un constat valable pour les coopérateurs. "Sodiaal est devenue une coopérative nationale. Plus on agrandit la zone, plus on s'éloigne du pouvoir" constate Daniel Foucher, élu chambre de la Confédération paysanne 53, qui livre chez Sodiaal. "L'aventure en Espagne qui a mal tourné, c'était une décision des directeurs. Le producteur de base n'a pas les éléments de décision." Pour Denis Jehannin, de FMB, "ne pas ouvrir la création d'OP aux coopératives a été la plus grosse bêtise faite au départ. Il faudrait un décret pour changer cela".

Rémi Hagel

(1) Lire aussi page 28.



Philippe Jehan, de la FDSEA 53, et Thierry Roquefeuill, de la FNPL, le 20 février à Laval. "On est formatés par le fonctionnement quota/administration" admet ce dernier. Changer de logiciel et de pratiques ne se fait pas si